



Mathilde BARÈGES

mathilde.bareges@administrateur-inet.org



Michaël CALAIS

michael.calais@administrateur-inet.org



Manon DAUBAS

manon.daubas@administrateur-inet.org



Pierre LE SERREC

pierre.leserrec@administrateur-inet.org



Maxime RICHARD

maxime.richard@administrateur-inet.org

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BERGERACOISE**



**RELANCER UN PROJET
ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

.....

Tuteurs au sein de la collectivité :

.....

→ **Philippe LAPORTE**

Directeur général des services

→ **Anne-Clause TUSSEAU**

Déléguée générale du Grand Bergeracois

.....

UN TERRITOIRE RURAL QUI CHERCHE À RELANCER SON PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Un territoire porteur de potentialités pour faire face à la crise agricole

Le territoire du Grand Bergeracois est situé à l'est de la région Nouvelle-Aquitaine dans une aire élargie de rayonnement de la métropole bordelaise (1h37 en train ; 1h15 en voiture). Il est constitué de quatre intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), la Communauté de communes Portes Sud Périgord, la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord et la Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson. Au total, il compte 141 communes.

Le Grand Bergeracois rassemble une population de près de 100 000 habitants. Les pôles urbains les plus importants sont Bergerac, Lalinde et Eymet avec une population s'élevant respectivement à 27 419, 2 848 et 2 662 habitants en 2015 (Insee). Si le territoire connaît un dynamisme démographique en raison d'un solde migratoire légèrement positif, ses caractéristiques socio-économiques - taux de pauvreté et vieillissement de la population plus élevés que dans le reste de la France - démontrent les difficultés structurelles des

habitants. Environ 4 % de la population du territoire est en situation d'insécurité alimentaire.

Sur le plan agricole, le Grand Bergeracois dispose d'atouts indéniables. Si la viticulture demeure la filière la plus développée localement, l'agriculture locale est diversifiée en comparaison d'autres territoires avec la présence de filières telles que les céréales, la polyculture, l'élevage ou le maraîchage. Fort vecteur d'activité sur le territoire, l'agriculture dans le Grand Bergeracois compte pour 32 % du total des emplois en Dordogne.

Pour autant, il apparaît que le secteur agricole présente des difficultés depuis le début des années 2000. Le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 24 % en 10 ans, soit une baisse à peu près équivalente à celle observée pour la France entière sur la période (-26 %). A fortiori, l'emploi agricole a diminué de 20% entre 2000 et 2010, suivant la tendance à l'échelle nationale.

Une gouvernance singulière pour porter le projet alimentaire

Dans ce contexte, le projet alimentaire territorial constitue une démarche locale de reprise en main du potentiel agricole local. Il vise à déployer une dynamique économique et sociale liée à l'alimentation.

Le 8 novembre 2015, le Grand Bergeracois, a lancé une démarche de Projet alimentaire territorial (PAT) à la suite de l'adoption de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Il est destiné à encourager le développement des circuits courts et la proximité géographique entre producteurs agricoles, transformateurs et consommateurs. Le 1er mars 2017, le Grand Bergeracois a été reconnu lauréat de l'appel à projet 2017-2018 du Programme national pour l'alimentation (PNA) et a été ainsi labellisé « projet alimentaire territorial ».

Le projet est porté par la Délégation Générale du Grand Bergeracois, créée lors de la signature par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les trois Communautés de communes alentour

d'une convention d'organisation mutualisée le 26 juin 2018. La Délégation, formée dans le cadre de cette coopération inédite des quatre intercommunalités, est composée d'une équipe de cinq agents qui travaille également sur la politique touristique, la gestion des fonds LEADER et le contrat avec la région.

La mission demandée par le comité de pilotage, instance de suivi du projet alimentaire territorial, consistait en :

- la finalisation du diagnostic de territoire ;
- le partage du diagnostic ;
- l'élaboration d'un plan d'actions relatif au "Manger local"

À ces axes de travail, se sont ajoutées des missions complémentaires : le montage juridique d'un projet de légumerie sur un site à réhabiliter, une étude de faisabilité concernant la création d'un conseil alimentaire et le lancement d'une enquête auprès des habitants sur leurs habitudes de consommation.

DU DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE À UN PLAN D' ACTIONS IMPLIQUANT LES ACTEURS LOCAUX

CALENDRIER DU PROJET COLLECTIF



La finalisation du diagnostic du territoire

La consigne transmise par le Comité de pilotage était de rédiger le diagnostic le plus partagé possible, intégrant des éléments factuels mais aussi la perception des acteurs. L'équipe s'est appuyée sur un travail important, réalisé en amont par les élèves de Bordeaux Sciences agro. En complément, les services statistiques de la DRAAF ont été consultés, afin d'affiner le plus possible l'analyse. En parallèle, plus d'une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été menés avec les acteurs du secteur alimentaire local. Des visites de terrain ont aussi été planifiées (exploitations, espaces test, abattoir municipal, cuisine centrale).

Le diagnostic de territoire a présenté deux parties distinctes : une première partie consacrée au diagnostic agricole, alimentaire, social et économique du territoire ; une seconde partie relative aux actions déjà existantes sur le territoire.

Le partage du diagnostic de territoire avec les parties prenantes et les habitants

Le partage du diagnostic a reposé sur deux phases : la première reposant sur des entretiens bilatéraux ; la seconde impliquant les habitants dans des ateliers participatifs. Auparavant, le diagnostic de territoire a fait l'objet d'échanges approfondis avec l' élu référent, le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la maître de conférences à Bordeaux Sciences Agro. Le Comité de pilotage a ensuite été consulté lors d'une réunion en décembre. Dans un second temps, en janvier, les ateliers participatifs ont été organisés afin de présenter les conclusions du diagnostic aux habitants. L'objectif était à la fois d'informer mais aussi de créer du consensus autour de l'état des lieux. Les ateliers participatifs ont été ouverts largement au public. Près de 250 personnes pré-identifiés ont été formellement invitées en raison de leur implication et une communication grand public a été lancée.

L'élaboration du plan d'actions

Les propositions d'actions ont été déclinées à partir des huit ambitions du projet alimentaire définies en décembre 2016 par les élus locaux. Le temps consacré à cette phase de la mission a été réduit par l'organisation des ateliers participatifs et la réalisation de missions complémentaires. Quant au projet de légumerie, il s'agissait de proposer un montage juridique intégrant différents partenaires, l'animatrice du site et la gestion des espaces communs ou mutualisés. Une approche par les enjeux de domanialité du site a permis de développer plusieurs scénarios de mise en œuvre et de suivi du projet.

Au regard de la relative précarité du territoire, une attention particulière doit être portée aux publics les plus fragiles afin que le projet alimentaire puisse être le plus intégrateur possible. Aussi a-t-il été jugé nécessaire d'analyser les habitudes de consommation des habitants grâce à un questionnaire distribué sur l'ensemble du territoire. Il a été co-construit avec les membres du COPIL, issus d'univers différents et dotés de compétences complémentaires. Afin de renforcer l'accessibilité de l'enquête, deux supports ont été réalisés : une version papier largement distribuée et une version en ligne relayée et diffusée.

ASSURER L'AVENIR DU PROJET ALIMENTAIRE DU GRAND BERGERACOIS

Adopter un positionnement adéquat dans l'écosystème

Démarche locale inspirée par un plan national, le projet alimentaire territorial interroge de nombreux aspects de l'action publique contemporaine. Reflet des aspirations sociétales de réinvestissement de l'alimentation en tant qu'objet de l'action politique, le PAT peut donner lieu à une intervention publique tous azimuts, tant le champ alimentaire est vaste et transversal.

Pour pallier les défaillances du marché des produits agricoles, le Grand Bergeracois est invité à diffuser l'information sur l'offre locale (par exemple, accroître la visibilité numérique des marchés de producteurs), utiliser un effet signal valorisant pour les producteurs locaux (par exemple, un label), ou encore se servir, côté demande, de la commande publique comme d'un levier de soutien et de transformation de l'offre locale (approvisionnements en produits issus de l'agriculture biologique et locaux pour la restauration collective publique). De plus, il a un rôle incontournable à assumer, qu'aucun acteur du secteur privé ne peut endosser : celui de coordonner les parties prenantes des différents secteurs et échelons des chaînes de valeur de l'écosystème alimentaire territorial.

Faire évoluer les modalités de coopération entre acteurs publics et les compétences Internes

Les modalités d'action publique induites par le PAT impliquent que les collectivités publiques mettent en place une organisation adaptée. Les collectivités territoriales du Grand Bergeracois doivent ainsi envisager de mutualiser certaines de leurs actions notamment par des groupements de commande et des unités de compostage ou de méthanisation. Elles pourraient également développer et pérenniser leurs coopérations avec les autres acteurs publics, comme les communes, la SAFER et la DRAAF. Enfin, les collectivités gagneraient à favoriser, dans leurs organisations internes, un travail transversal et concerté de leurs différents services compétents.

Le portage du PAT exige une approche pluridisciplinaire. Ainsi, les agents publics doivent être en mesure de développer leurs compétences pour :

- ➔ suivre l'évolution d'indicateurs stratégiques sur le système agro-alimentaire
- ➔ animer et de fédérer les réseaux d'acteurs publics et privés
- ➔ obtenir des cofinancements pour des projets opérationnels
- ➔ communiquer à destination de la société civile
- ➔ assurer la prise en compte des objectifs du PAT dans l'action de tous les services

Définir une gouvernance stable et porteuse pour le PAT

Selon les ambitions et l'ampleur des actions décidées par l'autorité politique, les moyens correspondants doivent être alloués au projet alimentaire territorial, aussi bien sur le plan du portage politique, que sur l'affectation de personnel et de crédits, en fonctionnement (dépenses de communication, d'organisation d'événements, d'aides à des associations) comme en investissement (acquisitions de foncier, subvention d'équipement...).

A tout le moins, la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial nécessite un chef de projet pour animer la démarche et coordonner des acteurs en réseau.

Une continuité humaine dans le portage du projet alimentaire doit être recherchée. En effet, celui-ci vise à agir sur des variables structurelles, telles que les comportements de consommation dont l'évolution demande du temps. A ce titre, l'intégration dans le schéma décisionnel et opérationnel du PAT (COFIL, ateliers) d'acteurs tels que des co-financeurs publics, des universitaires et des associations permet, en plus de créer des synergies et des effets d'entraînement, d'assurer la continuité de la démarche. La mise en place d'un conseil alimentaire territorial, inspiré d'autres conseils de ce type en France et à l'étranger, en serait l'incarnation.

Déployer une communication publique d'influence

La volonté d'influencer les comportements et de rapprocher les consommateurs des producteurs dans des circuits courts locaux induit un besoin de communication publique important. S'appuyant sur les canaux de diffusion des collectivités publiques et des associations, les actions de communication ont pour but de sensibiliser les consommateurs, de donner de la visibilité aux productions locales, et de relayer les événements pour diagnostiquer et transformer le système alimentaire territorial (organisation de rencontres, marchés locaux, questionnaires sur les pratiques alimentaires). Cette communication a aussi pour fonction de donner un sens et une cohérence aux actions très diversifiées, souvent éparpillées, conduites dans le champ du PAT.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : UNE DÉMARCHÉ À LA PORTÉE DE NOMBREUSES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le projet alimentaire territorial, par la souplesse des textes législatifs, est une démarche a priori transférable à d'autres territoires. Chaque échelon de collectivité territoriale - communes et intercommunalités, département voire région - peut trouver un intérêt dans la mise en place d'un tel projet structurant pour son territoire. Toutefois, pour que le projet soit une réussite, la démarche doit être fédératrice et adaptée aux spécificités locales.

Fédérer les savoirs et les énergies autour de l'alimentation pour créer une dynamique locale

Le projet alimentaire territorial se construit en collaboration avec les acteurs locaux, institutionnels, associatifs ou économiques. Cette logique partenariale présente plusieurs avantages. D'une part, elle crée une dynamique sur le territoire en communiquant sur le projet et en impliquant des acteurs diversifiés. D'autre part, elle révèle les difficultés des acteurs du territoire, producteurs, transformateurs ou encore commerçants. La transversalité portée par le projet alimentaire territorial doit aussi faciliter l'émergence de synergies entre d'acteurs d'horizons divers.

Deux étapes apparaissent importantes pour unir les acteurs autour de la démarche. En premier lieu, la réalisation du diagnostic doit être la base du déploiement du projet alimentaire territorial. Il s'agit de produire un état des lieux du territoire qui recueille le consensus de l'ensemble des acteurs. Le diagnostic doit dépasser les ressentis et partis-pris et tendre le plus possible vers l'objectivité. Une fois l'état des lieux réalisé, il est particulièrement intéressant de partager les conclusions avec les parties prenantes. Les futures coopérations locales reposeront alors sur des fondations solides débattues par tous les acteurs.

En second lieu, la rédaction du plan d'actions constitue une étape où les acteurs locaux ont toute leur place. Le recensement des actions déjà mises en œuvre sur le territoire permet de réaliser une cartographie des limites des initiatives actuelles et de définir les scénarios à approfondir. En impliquant les producteurs, les habitants ou encore les agents publics à l'élaboration d'un plan d'actions, il est possible de créer des synergies et de faire émerger des idées nouvelles.

Adapter le projet alimentaire aux spécificités locales

A chaque territoire correspond un projet alimentaire territorial. Il revient au porteur de projet de l'adapter aux caractéristiques locales pour s'assurer de la pertinence de la démarche.

Le périmètre géographique d'intervention doit tout d'abord être précisément défini. Il doit prendre en compte les limites institutionnelles des collectivités territoriales, les dynamiques (flux de marchandises et de population) ou encore les infrastructures présentes (abattoirs, légumeries...). Un périmètre trop restreint constituera un obstacle à un projet alimentaire territorial fondé sur un tissu d'acteurs dense. Un périmètre trop large, à l'inverse, rendra les coopérations plus difficiles et le pilotage des actions trop éloigné du terrain.

Les projets alimentaires territoriaux sont aussi variables quant à leur pilotage. Selon les territoires, le pilotage peut être confié à une ou plusieurs personnes publiques, à la chambre d'agriculture ou encore à une association. En tout état de cause, le pilotage doit être assuré, dans la mesure du possible, par une personne historiquement impliquée et perçue comme neutre par les acteurs. Les modalités de pilotage peuvent aussi varier, allant de l'animation et la mise en relation d'acteurs à des actions plus larges comme la structuration de filières. De manière générale, la démarche demande de bien connaître l'écosystème agroalimentaire local, d'impliquer les acteurs clés et de capitaliser les points forts identifiés.

